29 janvier 2008 **08.116**

Interpellation Jean-Frédéric de Montmollin

Hôpital Neuchâtelois est-il la victime de la réorganisation de la HE-ARC?

La réorganisation des hôpitaux neuchâtelois a fait l'objet d'une étude qui devait impliquer deux principes de base: regrouper le secteur mère et enfant sur un seul site et conserver deux sites principaux avec des missions d'envergure.

Sur cette base, Hôpital neuchâtelois a construit deux scenarii avec l'aide de consultants externes en localisant un secteur locomoteur dans l'un des hôpitaux et le secteur mère et enfant dans l'autre. Au final, le scénario qui localisait le secteur mère et enfant à La Chaux-de-Fonds et le secteur locomoteur à Neuchâtel présentait clairement des inconvénients objectifs par rapport à l'inverse en terme de rapidité de mise en œuvre, de gestion des flux de patients et de possibilité d'économie. En particulier, l'option retenue nécessite deux déménagements de maternité (d'abord vers Neuchâtel, puis vers La Chaux-de-Fonds) et un déplacement supplémentaire, celui de la rhumatologie de La Chaux-de-Fonds vers Neuchâtel et conduit à une phase transitoire plus longue, source d'inconfort pour tous les intéressés.

Il s'agit d'arguments objectifs. Le Conseil d'Etat a préféré une vision émotionnelle du dossier. Peut-il nous expliquer pourquoi il a choisi la moins bonne option? En clair, Hôpital neuchâtelois ne fait-il pas les frais du déplacement de la HES et, si oui, ne méritait-il pas mieux?

L'urgence est demandée.